

Conseil d'administration Séance du 26 mars 2021

Délibération n°47-2021 Budget primitif 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration

DIT que le budget primitif M14 sera approuvé par chapitre et section (fonctionnement et investissement) ;

DIT que toutes modifications budgétaires devront faire l'objet d'une décision modificative approuvée par le Conseil d'administration ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	BP 2021
011	charges à caractère général	936 464,00
012	charges de personnel et frais assimilés	4 216 593,67
65	autres charges de gestion courante	17 000,00
66	charges financières	-
67	charges exceptionnelles	161 831,90
68	dotations aux provisions	
022	dépenses imprévues	
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 331 889,57
023	virement à la section d'investissement	
042	opération d'ordre entre sections	95 000,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 000,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		
total		5 426 889,57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	BP 2021
013	atténuations de charges	-
70	ventes de produits et prestations	341 519,39
73	produits issus de la fiscalité	2 500,00
74	dotations, subventions et autres participations	5 003 116,00
75	autres produits de gestion courante	2 500,00
76	produits financiers	-
77	produits exceptionnels	15 000,00
78	reprises sur provisions	
total des recettes réelles de fonctionnement		5 364 635,39
042	opération d'ordre entre sections	
777	quote-part des subvention transférable au compte de résultat	3 350,00
total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 350,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		58 904,18
total		5 426 889,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
DEPENSES	BP 2021
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	15 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	145 320,76
Total des opérations réelles	160 320,76
Opérations d'ordre	
139158 Reprise des subventions au compte de résultat	3 350,00
040 Opérations d'ordre entre sections	
Total des opérations d'ordre	3 350,00
Total des dépenses	163 670,76
001 Déficit d'investissement reporté	
Total réalisation + report	163 670,76

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
RECETTES	BP 2021
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
Total des opérations réelles	-
Opérations d'ordre	
040 Amortissements	95 000,00
021 Virement de la section d'exploitation	
Total des opérations d'ordre	95 000,00
001 Solde d'exécution reporté	68 670,76
Total des recettes	163 670,76

PROPOSITION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget primitif 2021.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 20

Vote : à l'unanimité des voix